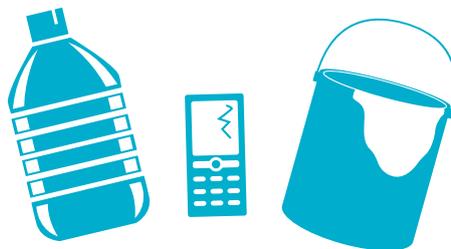


2023

Un service de proximité pour vos encombrants !



La commune d'Anderlecht en collaboration avec Bruxelles-Propreté vous propose un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants. Ce service est uniquement offert aux habitant·e·s d'Anderlecht.



Profitez-en !

Avantages

- plus proche de chez vous
- maximum 1 x 3 m³ d'encombrants



« Marché gratuit »,
pour y déposer/récupérer
des objets en bon état,
accessible sur chaque site!

Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses électriques, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers* (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)



Attention : seuls les encombrants
ménagers sont acceptés.

Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtre, briques, fenêtres, portes, poutres, éviers, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus de toute nature
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)
- amiante (plaques, bacs de plantes, etc.)

Attention !

- Volume maximum accepté : 3 m³ - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3 m³
- * Déchets chimiques :
 - Maximum 30l pour les produits couvrants
 - Maximum 5l pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou qui **représenteraient un danger**.

Où et quand ?

- 05/06 : Rue Docteur Lemoine (accès via av. Charles De Tollenaere)
- 06/06 : rue du Drapeau (accès via rue d'Aumale)
- 07/06 : place de la Roue
- 08/06 : rue des Goujons (accès via rue Eloy)
- 09/06 : avenue Docteur Zamenhof (accès via rue prof. Hendrickx)
- 12/06 : rue de la Clinique (accès via la place Jorez)
- 13/06 : avenue Léon Debatty (accès via sq. des Vétérans Coloniaux)
- 14/06 : rue de l'Aiguille (accès via av. François Malherbe)
- 15/06 : rue René Henry-parking Bracops (accès via av. d'Itterbeek)

Horaire unique : de 9h00 à 18h00

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- Triez préalablement vos déchets par catégorie

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7.
D'autres catégories de déchets y sont aussi
acceptés (par ex. les déchets de construction).
Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be
ou via le **0800/981 81**.